COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2017 à 20h

CONVOCATION DU 18 mai 2017

Etaient présents: Carole ROGER, Xavier MAZERAT, Nathalie LEMARCHAND, Serge LÉPINE, Régis FERRAND, Cédric SAINT-JOURS, Sophie ARTHUS-BERTRAND, Charles-André BOYER, Fabienne BUCHOUD, Rémy COUSIN, Caroline LOURDELLE, Philippe CHOQUET, Céline CAUDRON, Séverine SOLLIER, Clélia CHOTARD, Alain DAVAZE, Françoise BANDIER, Franck LE NOË, Ségolène BÉLANGER.

<u>Etaient excusés</u>: Madame Nathalie LEMARCHAND, pouvoir à Madame Carole ROGER, Madame Caroline LOURDELLE, pouvoir à Monsieur Régis FERRAND, Madame Françoise BANDIER, Monsieur Cédric SAINT-JOURS et Monsieur Alain DAVAZE.

<u>Secrétaire de séance</u>: Monsieur Philippe CHOQUET est désigné en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1°) Objet : DELEGATIONS DU MAIRE

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir ajourner ce point et l'inscrire au prochain conseil municipal.

Accord à l'unanimité du conseil municipal pour retirer ce point de l'ordre du jour.

2°) TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire demande à Monsieur LÉPINE de bien vouloir présenter ce dossier.

Lors du conseil municipal du 13 février 2017, il a été décidé de refaire les canalisations d'assainissement de l'impasse de la Métairie avec le passage piéton entre la rue Jean Loiseau et la rue Emile Tessier.

A l'ouverture des plis en date du 21 avril 2017, la commission d'appels d'offres de la commune de Malicorne sur Sarthe a retenu l'offre de la société CANA OUEST, avec la solution variante, pose d'un tuyau en fonte TA6 32, pour un montant total de 56.450,00 € HT soit 67.740,00 € TTC.

Les travaux doivent débuter vers le 20 juin 2017 pour une période d'un mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- valide le choix de cette entreprise avec l'option tuyau en fonte.
- autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux.

Monsieur LÉPINE précise que les pentes sont faibles dans ce secteur, c'est pourquoi il a été retenu l'option des tuyaux en fonte plutôt qu'en PVC.

Monsieur CHOQUET demande pourquoi la fonte est préférable lorsqu'il y a peu de pentes. Monsieur FERRAND précise que les tuyaux en fonte sont plus rigides et

qu'ils ne se déformeront pas à long terme, facilitant ainsi l'écoulement des eaux usées.

Madame ARTHUS-BERTRAND demande si ces travaux concernent aussi l'eau potable. Monsieur LÉPINE répond affirmativement et précise qu'une rencontre avec Madame SOYER, Présidente du syndicat d'eau, a eu lieu pour préparer ce dossier. Les réseaux d'eau potable sur ce tronçon seront remis à neuf.

Monsieur LÉPINE indique que les travaux traverseront l'avenue Jean Loiseau vers la rue Emile Tessier. Il est prévu que le Conseil Départemental doit intervenir pour refaire le tapis de route cette année, ces travaux seront reculés en juillet lorsque le chantier d'assainissement sera terminé.

3°) EVENEMENT : GROUPE MALICORNE

Madame le Maire demande à Madame CHOTARD de bien vouloir présenter ce dossier.

La commission culture a pris contact, il y a quelques semaines, avec Gabriel YACOUB, fondateur et chanteur du groupe musical Malicorne. C'est en traversant notre village que les artistes de ce groupe ont choisi leur nom de scène, il y a de ça presque quarante-cinq ans. Ce groupe est à l'origine de l'essor et du renouveau de la musique traditionnelle, durant toutes ces années il a donné de nombreux concerts aussi bien dans différents pays d'Europe que sur le continent nord-américain.

Le groupe a prévu d'arrêter ses concerts et de se séparer cet été. Lors d'un échange téléphonique, l'idée est venue d'organiser un dernier concert à Malicorne sur Sarthe. La commission aurait préféré que ce concert se tienne en 2018 pour laisser plus de temps à l'organisation de ce projet, mais cela n'est pas possible pour le groupe. La commission culture a présenté ce projet le lundi 15 mai 2017, lors d'une réunion où l'ensemble des membres du conseil municipal étaient convoqués.

Compte tenu de l'engagement humain et financier que représente ce projet, il est important d'en discuter en conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- donne son accord pour l'organisation du concert.
- décide de faire payer les entrées du spectacle avec un prix différencié pour les Malicornais.
- demande de créer une régie à cet effet.
- autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Monsieur FERRAND précise que le groupe Malicorne rassemble des musiciens différents qui se regroupent de temps en temps pour des projets qui sont souvent très attendus par les fans.

Beaucoup d'élus indiquent que le délai pour l'organisation de ce concert est un peu court.

Madame CAUDRON demande à quelle date le concert est prévu ? Madame CHOTARD et Monsieur FERRAND répondent que la date retenue est celle du 16 septembre 2017 sur le terrain du stade qui présente de nombreux avantages. En effet, ce terrain est déjà clôturé, il dispose d'éclairage et d'électricité, il y a un peu de parking à proximité. Compte-tenu des besoins en électricité pour alimenter la sonorisation et l'éclairage de la scène, des devis vont être sollicités. De plus, il convient de prévoir une première partie à cette soirée.

Monsieur FERRAND indique avoir pris contact avec un groupe de musique folklorique angevin qui a déjà réalisé des concerts avec le groupe Malicorne. Il indique qu'un article relatant le dernier concert et la séparation du groupe dans la

revue «Trad Magazine» spécialisée dans la musique traditionnelle serait un bon moyen de communication et de publicité.

Côté budget, Madame CHOTARD indique que le groupe Malicorne demande un cachet de 7.000 € pour ce concert. Ce prix comprend la sonorisation du site ainsi que les jeux de lumière. Après discussion, il est convenu que la municipalité ne doit pas supporter seule le coût d'un tel évènement et qu'il faut par conséquent mettre en place une vente de billets d'entrée.

Monsieur FERRAND précise que les concerts du groupe sont toujours payants avec des places aux alentours de 40€-45 €. Il indique que la billetterie pourrait être déléguée à des spécialistes comme la «FNAC».

Madame CAUDRON indique qu'avec un prix de billet différencié, les Malicornais pourraient retirer leurs places à la mairie.

Monsieur LÉPINE indique le prix de la location d'un groupe électrogène de 100 KVA pour 560€ HT.

Madame ARTHUS-BERTRAND fait remarquer que les week-ends du mois de septembre sont très occupés. Madame le Maire reprend le calendrier des manifestations :

Dimanche 27 août : Fête Bio

Samedi 2 et dimanche 3 septembre : Comice Cantonal à Dureil

Samedi 9 et dimanche10 septembre : spectacle les Fos'not – Arzikstanie

Samedi 16 septembre : concert de musique traditionnelle Groupe Malicorne

Dimanche 17 Septembre : Journées Européennes du Patrimoine / Marché des potiers

Madame CHOTARD indique avoir convié les associations malicornaises le mardi 30 mai à la salle des fêtes pour demander leur participation à cet évènement. En effet, il est indispensable pour la tenue du concert d'avoir des bénévoles. En contrepartie, les associations participantes pourraient se partager tout ou partie des bénéfices des buvettes. Monsieur FERRAND indique que pour que les bénévoles puissent se relayer régulièrement tant sur le parking que dans les buvettes, il est souhaitable d'avoir a minima de 50 à 60 personnes. Il est précisé que la restauration sur place sera assurée par des «food truck» pour ne prendre aucun risque sanitaire.

Madame BÉLANGER souhaiterait avoir une idée plus précise sur les engagements financiers ainsi que sur l'organisation que représente cette manifestation. Monsieur FERRAND répond qu'il faudra ajouter entre 3.000 et 5.000€ pour les diverses locations (scène, groupe électrogène, toilettes, etc..) et diverses prestations (raccordement électrique, agents de sécurité, secouristes, etc...).

Madame CAUDRON ajoute que ce spectacle aura des retombées sur les commerçants de Malicorne sur Sarthe ainsi que sur le camping.

Monsieur LE NOË indique que le délai pour organiser ce concert est trop court et qu'un report d'une année aurait été préférable ; le budget n'est pas encore abouti, il manque des éléments comme le coût de l'impression des billets. Quelles seront les exigences en matière de sécurité ? C'est un point à voir rapidement car il peut remettre en cause la tenue du spectacle. Madame le Maire indique solliciter une rencontre avec Madame MESSAGER de la Sous-Préfecture en charge de la sécurité des manifestations, comme elle vient de le faire dans le cadre de l'organisation de la Braderie. Il va falloir prévoir des parkings supplémentaires. Le fait de mettre en place une billetterie permettra de contrôler le nombre de spectateurs. Pour préparer le spectacle il faudra lister les tâches pour définir les besoins en bénévoles.

Monsieur FERRAND ajoute que pour solliciter des bénévoles non-inscrits dans des associations, une communication se fera sur le panneau d'affichage électronique.

4°) SUBVENTIONS

Madame le Maire demande à Monsieur FERRAND de bien vouloir présenter ce dossier.

Il s'agit ici d'informer le conseil municipal que les documents de demande de subventions ont été fournis, le montant des subventions ayant déjà été validé lors du conseil municipal du 20 mars 2017. Ces demandes concernent la participation à une sortie pédagogique de l'école Sainte-Thérèse, l'association sportive du collège Marcel Pagnol et pour l'association Les Fos'not.

Monsieur FERRAND présente aussi deux demandes de subvention reçues depuis le vote du budget :

<u>1- Ecole Saint-Vincent située à Sablé sur Sarthe</u>: il s'agit d'une école non conventionnée qui accueille cette année 3 enfants de Malicorne sur Sarthe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Refuse de subventionner cette école non conventionnée.

2- AFSEP : il s'agit de l'association française des sclérosés en plaque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée :

Contre: 15 Abstention: 1

Madame BÉLANGER fait remarquer que nous donnons des subventions ou des dons toujours aux mêmes associations caritatives ou à vocation sanitaire. Il pourrait être envisagé de changer chaque année les bénéficiaires pour satisfaire un plus grand nombre.

Monsieur FERRAND indique que plusieurs associations malicornaises n'ont pas encore rendu leur demande de subvention.

Madame BÉLANGER indique que si nous voulons faire respecter les dates de retour, il faudrait ne pas donner de subventions aux associations qui déposent leur dossier en retard.

5°) AFFAIRES DIVERSES

Madame le Maire présente le planning de tenue du bureau de vote pré-rempli par les conseillers pour les élections législatives du 11 et 18 juin prochain. Certains créneaux horaires sont trop chargés et d'autres pas assez. Après discussion le planning est établi.

La séance est levée à 21H10.